

**ARRETE PORTANT ACCEPTATION DU DON  
D'OBJETS RELEVANT DE LA COLLECTION VALFRE**

---

A.D. n° 2015-555

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-10 ;

VU la lettre d'intention de don du président de la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne en date du 11 mars 2015,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Le don fait par la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Musée des Arts de la Table, constitué d'objets de la collection Valfré acquis en 2010 par le mécénat du Crédit Agricole, jusqu'ici déposés et inscrits à l'inventaire du Musée des Arts de la Table, du numéro 2010.67.1 au numéro 2010.67.236, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée aux donateurs.

Fait à Montauban,  
le 13 mars 2015

Le Président,

\*  
\* \* \*